



LE PREFET DE LA MARTINIQUE
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE
DELEGUE DU GOUVERNEMENT POUR L'ACTION DE L'ETAT EN MER

Division Action de l'Etat en mer

ARRETE PREFECTORAL N° 2014-099-0004
Portant modification de l'arrêté préfectoral n° 09-03566 du 29 septembre 2009

Le Préfet de la Martinique
Chevalier de l'ordre national du Mérite
Délégué du Gouvernement pour l'action de l'Etat en mer aux Antilles

- VU** le décret n° 2005-1514 du 06 décembre 2005 modifié, relatif à l'organisation outre-mer de l'action de l'Etat en mer ;
- VU** le décret n° 2008-1047 du 10 octobre 2008 portant publication de l'accord concernant la coopération en vue de la répression du trafic illicite maritime et aérien de stupéfiants et de substances psychotropes dans la région des Caraïbes, fait à San José le 10 avril 2003 ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 09-03566 du 29 septembre 2009 portant entrée en vigueur de l'instruction relative aux modalités d'intervention de bâtiments et d'aéronefs d'Etats étrangers dans les eaux territoriales françaises des Antilles ou à bord des navires battant pavillon français en haute mer en vue de la répression des trafics illicites de stupéfiants ;

CONSIDERANT qu'il convient de modifier l'annexe de l'instruction jointe à l'arrêté susvisé suite au changement des coordonnées du centre opérationnel des douanes,

SUR proposition du commandant de zone maritime ;

ARRETE

Article 1 :

L'annexe de l'instruction mise en vigueur par l'arrêté n° 09-03566 du 29 septembre 2009 est remplacée par celle jointe au présent arrêté.

Article 2 :

Le commandant des forces armées aux Antilles, commandant de la zone maritime Antilles, la directrice de la direction interrégionale de la garde-côtes Antilles-Guyane, les directeurs de la Mer de la Martinique et de la Guadeloupe, les colonels commandants la gendarmerie de Martinique et de Guadeloupe, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Martinique.

Fort-de-France, le
Le Préfet de la Région Martinique

09 AVR. 2014


Laurent PREVOST

DESTINATAIRES :

Préfecture de la Martinique
(pour insertion au RAA)

Commandement de la zone maritime aux Antilles

Forces armées aux Antilles

Direction de la mer de la Martinique

Direction de la mer de la Guadeloupe

Direction interrégionale des douanes Antilles-Guyane

Commandement de la gendarmerie de Martinique

Commandement de la gendarmerie de Guadeloupe

Antenne Caraïbe de l'OCRTIS

Parquet général de Fort-de-France

Tribunal de grande instance de Fort-de-France

Division Action de l'Etat en Mer

ANNEXE

Liste des points de contact

Points de contact principal :

Fonction	Téléphone	Fax	Mail
COD	+596 696 71 41 00	+596 596 60 24 49	cod-antilles-guyane@douane.finances.gouv.fr

Points de contact secondaires :

Fonction	Téléphone	Fax	Mail
Astreinte AEM	+596 696 45 68 45	+596 596 39 51 55	aemantilles@orange.fr
RCAEM	+596 696 24 27 70	+596 596 59 47 80	comarantilles.coord.intel@wanadoo.fr